

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni le Jeudi 21 mai 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 62 dont 59 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 10

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Lysiane	CHATEL
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grignon	Lina	BLANC

Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – Restructuration de la zone du Petit-Marais – Gilly sur Isère – Rétrocession des emprises à la SCI GILLY AUTOS

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité des délibérations portant sur la restructuration de la zone Est du Petit-Marais à Gilly sur Isère et dans l'objectif de livrer un premier secteur fonctionnel, il est opportun pour la collectivité de se dessaisir des emprises, qui pourraient se retrouver enclaver au terme de l'aménagement réalisé, dans un espace contraint du fait des servitudes et des réseaux existants.

Ainsi, lors des séances du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 (délibération n°32) et 25 février 2026 (délibération n°52), un accord de principe a été approuvé pour rétrocéder des emprises du bien ci-dessous désigné, à la SCI DJA IMMO représentée par les Consorts DEPOLLIER :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéros	Surface	Zonage
Gilly-sur-Isère	Petit-Marais	B	1662p 2670p	300 m ² environ	Uec

Des modifications sont intervenues dans le cadre de ce projet, s'agissant de la société acquéreuse qui est dénommée SCI GILLY AUTOS, ainsi que sur les surfaces cédées qui sont désormais de 47m². L'acquéreur a finalement souhaité limiter les surfaces rétrocédées, en réinterrogeant ses besoins. Le surplus d'emprise par rapport au projet initial a été intégré dans la promesse de bail à construction signée avec la SCI YOUVIC CASTELNAU sur le tènement limitrophe.

Le prix de vente ajusté aux modifications de la surface est de 62 510 €, compte tenu des travaux réalisés. Le service des évaluations domaniales a rendu son avis le 7 janvier 2026.

Les emprises cédées seront cadastrées sous les numéros B2699 et B2697, suivant le procès-verbal de délimitation établi par le cabinet Rossi.

La société SCI GILLY AUTOS bénéficiera d'un droit de préférence, en cas de nouvelles rétrocessions d'emprises en limite de sa propriété, afin d'améliorer l'accès à son lot (aujourd'hui en servitude) et améliorer ses espaces de retournement.

La société SCI GILLY AUTOS consent à la CA Arlysère une servitude de passage à talons sur la parcelle B1691 au profit de la parcelle B2696 (ex. B1662) pour une surface de 10m². Celle-ci à vocation à constituer une issue de secours pour l'exploitation commerciale de l'ensemble immobilier limitrophe, propriété Arlysère.

Compte tenu des modifications intervenues dans le cadre de ce projet, il convient de confirmer celles-ci pour finaliser cette rétrocession permettant la restructuration de la ZAE du Petit-Marais.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la rétrocession des parcelles cadastrées B2699 et B2697 à Gilly-sur-Isère, d'une surface de 47 m², au prix de 62 510 € à la SCI GILLY AUTOS, aux conditions précitées ;**
- **approuve la mise en place d'un droit de préférence, en cas de nouvelles rétrocessions d'emprises en limite de sa propriété, afin d'améliorer l'accès à son lot (aujourd'hui en servitude privée) et améliorer ses espaces de retournement ;**

- *approuve la mise en place d'une servitude de passage à talons sur la parcelle B1691 au profit de la parcelle B2696 (ex. B1662) pour une surface de 10 m² ;*
- *précise que la régularisation de cette vente interviendra par un acte notarié, aux frais exclusifs de l'acquéreur ;*
- *donne pouvoir au Président, ou tout autre Vice-président, pour représenter la Communauté d'Agglomération Arlysère à l'acte ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

